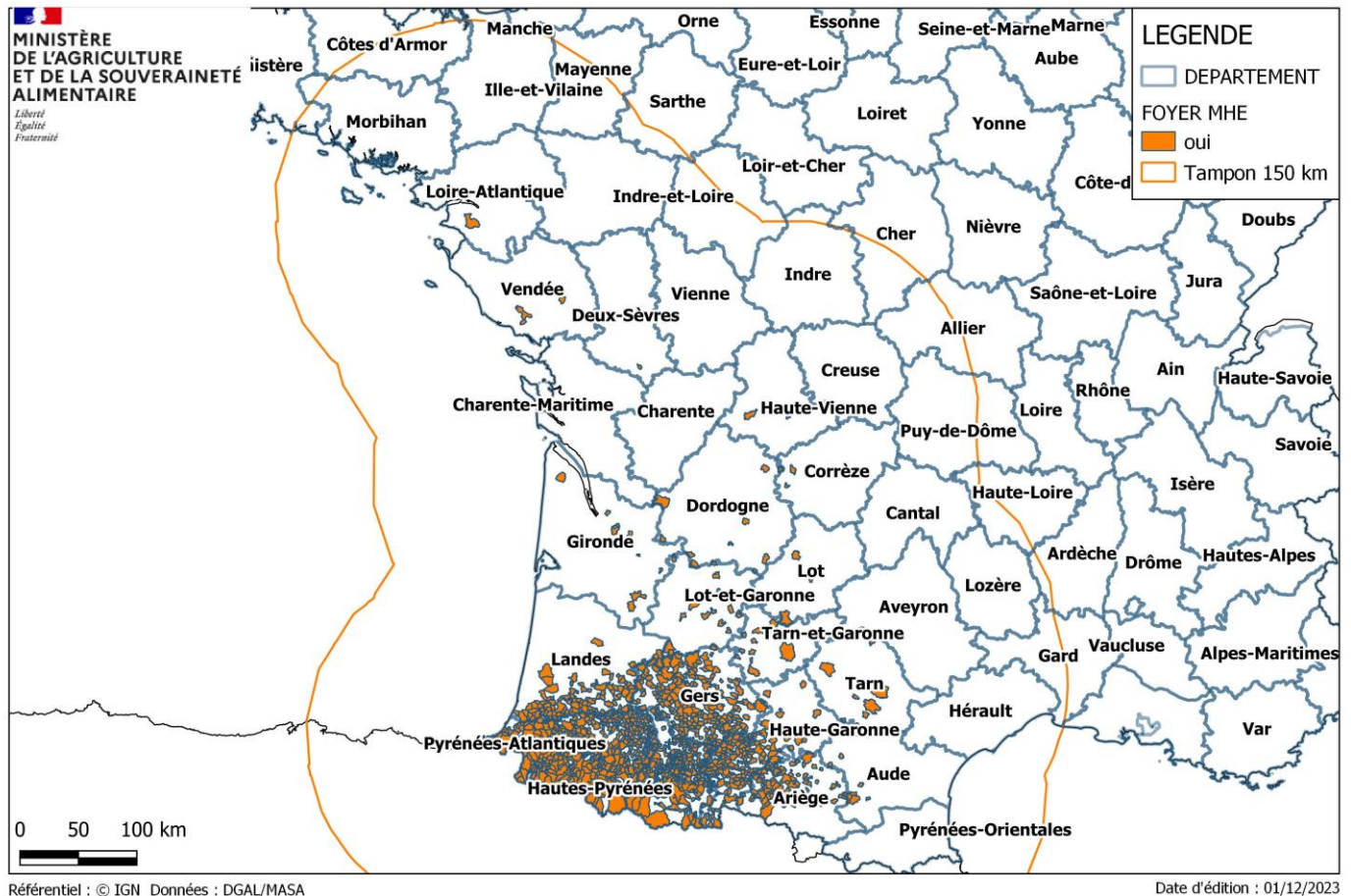


La réunion avec la DGAL en date du 31/11/2023 fait état de plus de 3500 foyers en France depuis le 19/09/2023 avec 2 foyers en Haute-Vienne et des suspicions infirmées dans l'Indre et en Corse. Le zonage détaillé sur la carte ci-dessous montre l'extension qui impacte notamment l'Indre, le Cher et l'Allier. Trois foyers sont confirmés officiellement en Corrèze sur St Cyprien, Saint Viance et Beysnac.

MALADIE HEMORRAGIQUE EPIZOOTIQUE (MHE) : FOYERS EN FRANCE



La liste des communes en zone régulée est jointe à cette note.

Réglementation sanitaire

Il est rappelé que la réglementation sanitaire pour toutes les maladies réglementées (Tuberculose comme MHE ou FCO...) est décidée au niveau du Ministère de l'Agriculture (DGAL). Les GDS, organismes représentant les éleveurs, veillent à assurer la diffusion la plus large possible de ces informations une fois stabilisées (ce qui explique parfois le délai de diffusion des notes d'info notamment quand certaines incohérences ou approximations sont détectées : erreurs dans les cartes ou les listes). Ils veillent aussi à faire remonter les difficultés de terrain auprès du Ministère, ce qui a notamment conduit au rallongement de la durée de validité de la PCR pour la MHE à 14 jours au lieu de 7 pour faciliter les conditions de sortie des zones réglementées puis régulées. Les GDS veillent aussi à conduire des études de terrain descriptives lors d'émergences pour apporter des éléments quantifiés à l'Administration notamment pour démontrer l'impact clinique et économique de certaines maladies et faciliter ainsi la mise en place de processus d'indemnisations des éleveurs directement impactés par ces maladies. Les premiers résultats des enquêtes ont été diffusés la semaine passée : [cliquer ici](#).
Quant aux réglementations relatives aux échanges et exports, elles relèvent de négociations souvent âpres entre les services vétérinaires officiels de chaque pays concerné et on imagine bien que les GDS n'ont aucun impact sur ces tractations qui relèvent exclusivement d'accords commerciaux entre pays. A noter cependant que la Loi de Santé Animale mise en place au niveau Européen a contribué à moraliser quelque peu ces règles en harmonisant les niveaux d'exigence entre pays de statut similaire ce qui a permis une réouverture rapide des échanges avec l'Espagne pour sa zone impactée elle aussi par la MHE.

Action locale de votre GDS

Le GDS Corrèze a pris l'initiative jusqu'ici de rester tiers payant pour les analyses FCO et MHE réalisées au laboratoire ce qui pourrait représenter une avance de trésorerie de près de 300 000€ pour les éleveurs de Corrèze d'ici la fin de l'année et

de plus de 800 000€ sur un an si les mesures en vigueur perdurent. Peu de structures en France ont pris de tels risques financiers pour soutenir leurs éleveurs.

A noter que ce choix de facturation en nombre à un seul organisme permet aux éleveurs adhérents du GDS de bénéficier d'un des tarifs de PCR MHE les plus avantageux de France grâce aux efforts du Laboratoire Qualyse et de l'aide complémentaire du GDS qui permet d'accéder à un tarif de 13.20€ HT.

Exports et Echanges

Nous vous informons que les autorités grecques ont validé des conditions d'introduction sur leur territoire des bovins, ovins et caprins issus de la zone régulée MHE identiques à celles demandées par l'Italie, à savoir les bovins, ovins et caprins :

- ne présentant pas de signes cliniques lors de la visite réalisée dans les 24 h précédant l'envoi,
- étant désinsectisés pendant une période d'au moins 14 jours avant d'avoir une analyse PCR avec des résultats négatifs et maintenus sous l'effet de la désinsectisation jusqu'au lieu de destination.

Cet accord a pris effet le 30/11/2023.

Par ailleurs des discussions sont en cours au niveau européen pour proposer des modifications de la réglementation en matière de MHE pour pouvoir entériner les dispositions dérogatoires prises avec l'Espagne, l'Italie et la Grèce. En effet si ces dispositions sont autorisées par la France et les Etats membres cités, elles n'ont pas de valeur réglementaire au sens européen du terme.